

**EXTRAIT:**

Nombre de membres en exercice : 39



**PRESENTS ( 30 ) :** M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS; Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, Mme LEBORGNE, MM. ERGUL, BENDJILLALI, BEAUDEUX, Mme MESLEM, M. PAILLER, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN, MM. MICHAUD, AUDEBERT, Mme BRARD.

**POUVOIRS ( 8 ) :**

Mme AZIHARI mandant a pour mandataire M. ABELIN  
M. BRAILLARD mandant a pour mandataire Mme LAVRARD.  
M. GAILLARD mandant a pour mandataire M. MIS  
M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. MELQUIOND  
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MAUDUIT  
Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT  
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. PAILLER  
Mme WEINLAND mandant a pour mandataire Mme MERY

**EXCUSE ( 1 ) :** M. GANIVELLE

Françoise BRAUD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**Rapporteur : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement ALOE (dispositif Accueil Loisirs Enfants) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne**

*Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF soutient à travers le dispositif ALOE le développement des loisirs de proximité à destination des enfants issus de familles à faibles ressources.*

*Le dispositif ALOE, a pour objet d'apporter une aide financière aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €.*

*Les subventions allouées à l'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF (Visa Vacances) concernent l'activité accueil de loisirs extrascolaire financé dans le cadre d'une prestation de services ALSH.*

*L'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF bénéficient de cette aide. Afin d'en obtenir l'octroi soit un montant de 14 541,24€, une convention d'objectifs et de financement doit être signée au titre de l'année 2016.*

\* \* \* \* \*

**Délibération du conseil municipal****du 27 septembre 2016****n° 31****page 2/2**

**VU** le projet de convention d'objectifs et de financement ALOE, entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault ci-annexé,

**CONSIDERANT** que la commune est gestionnaire de l'Accueil de Loisirs Municipal et de l'ALSH SPORTIF,

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter une aide complémentaire aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €,

**CONSIDERANT** que l'Accueil de Loisirs Municipal et l'ALSH SPORTIF bénéficient d'une prestation de service « Accueil de Loisirs Extrascolaires »,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de contractualiser les modalités de financement et de versement de l'aide financière ALOE de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement ALOE 2016 ci-annexées concernant l'accueil de loisirs municipal et l'ALSH SPORTIF, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne .

Les recettes correspondantes seront réalisées aux imputations 421/7478/5220 pour l'Accueil de Loisirs Municipal et 422.3/7478/5600 pour l'ALSH SPORTIF du budget de l'exercice.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER